

**Basketball en fauteuil roulant Canada (BFRC)  
Processus de sélection de l'équipe nationale  
Jeux du Commonwealth 3 contre 3 2026 - Hommes**

## **1. Introduction**

Le présent document a pour but de décrire le processus de Basketball en fauteuil roulant Canada (BFRC) pour la sélection de quatre (4) athlètes et de trois (3) remplaçants, afin de représenter le Canada aux Jeux du Commonwealth 3 contre 3 2026, à Glasgow, en Écosse.

La sélection de l'équipe nationale pour la compétition 3 contre 3 tiendra compte de considérations entre la formation d'une équipe pour viser une place sur le podium, à l'événement, et la création d'occasions pour les athlètes émergents de l'équipe senior dans le volet 5 contre 5.

## **2. Bassin d'athlètes de l'équipe nationale de BFRC**

Le bassin d'athlètes de l'équipe nationale de BFRC sera composé d'athlètes canadiens admissibles de basketball en fauteuil roulant, identifiés et évalués par Basketball en fauteuil roulant Canada comme représentants potentiels de l'équipe nationale. Les athlètes inclus dans le bassin sont sélectionnés à partir du tableau de performances de l'équipe nationale, établi conformément aux classements du profil de médaille d'or de BFRC.

## **3. Durée**

Les noms des athlètes et des remplaçants sélectionnés pour l'équipe des Jeux du Commonwealth 3 contre 3 2026 seront communiqués aux athlètes du bassin de l'équipe nationale, au plus tard le 29 mai 2026. Les noms des athlètes de l'équipe nationale seront officiellement annoncés au public à ces dates ou après, une fois la période d'appel (de 7 jours) écoulée.

## **3. Processus décisionnel**

La recommandation finale pour la sélection à l'équipe nationale est faite par le comité de sélection de BFRC, composé des personnes suivantes :

- directeur de haute performance;
- entraîneur en chef du programme;
- coordonnateur du développement des joueurs de la prochaine génération.

Avril 2026

- BFRC fera part aux athlètes titulaires d'un brevet du PAA de l'occasion pour eux d'exprimer leur intérêt à être sélectionnés, afin de représenter le Canada aux Jeux du Commonwealth 3 contre 3 2026, à Glasgow, en Écosse.
- La communication relative à la déclaration d'intérêt sera envoyée par courriel aux athlètes le lundi 13 avril 2026.
- La date limite pour déclarer son intérêt par courriel est le mercredi 27 avril 2026.

- La liste des athlètes pris en considération pour représenter le Canada, aux Jeux du Commonwealth 3 contre 3 2026, à Glasgow, en Écosse, est compilée et partagée avec le comité de sélection de BFRC.

Mai 2026

- Le comité de sélection de BFRC contactera les athlètes et les remplaçants mis en candidature, d'ici le 27 mai 2026.

#### **4. Événements d'évaluation**

*En cours – septembre 2024 à mai 2026*

Camps de clubs, professionnels, universitaires et d'équipes provinciales, équipe nationale, ainsi que matchs et compétitions.

Février 2026

Coupe de Toronto, matchs n° 2 – 13-15 février 2026.

Avril 2026

Finales de la LCBFR – 17-19 avril 2026 – Edmonton, Alb.

Mai 2026

Championnat national de BFRC – 15-17 mai 2026 – Richmond, C.-B.

Premier camp de sélection des athlètes de l'équipe nationale – 18-22 mai 2026 – Richmond, C.-B.

Trois (3) remplaçants seront identifiés, dans le cadre de la poursuite du processus, et devront être disponibles pour assister à tous les camps et compétitions sur demande. Les remplaçants se joindront au bassin d'athlètes pour la sélection, si des circonstances empêchent un athlète sélectionné au nombre des quatre joueurs originaux de participer au tournoi des Jeux du Commonwealth 3 contre 3 2026.

#### **5. Admissibilité**

Les athlètes doivent être des citoyens canadiens ou sinon admissibles à concourir pour le Canada, conformément aux règlements de l'I.W.B.F., et être membres en règle de Basketball en fauteuil roulant Canada.

Les athlètes doivent avoir une déficience admissible pour le sport du basketball en fauteuil roulant, se conformer aux critères de déficience minimale de l'I.W.B.F. et être admissibles en vertu du règlement sur la classification de l'I.W.B.F., afin d'être pris en considération pour la sélection à l'équipe nationale.

Le comité de sélection de BRFC a le pouvoir final de décider si un athlète devrait être inclus, en vue de la considération finale.

## 6. Critères pour la sélection

Les principaux critères pour la sélection des athlètes aux camps et aux équipes nationales sont déterminés par le coordonnateur du développement des joueurs de la prochaine génération et énoncés ci-dessous.

- Engagement envers les valeurs en matière de haute performance de l'équipe nationale de BFRC.
- Utilisation du profil de médaille d'or de BFRC pour évaluer la position de l'athlète sur le tableau de performances.
- Athlètes émergents de l'équipe senior avec un profil de médaille d'or, qui souhaitent se tailler une place dans l'équipe du Championnat du monde 2026 et des Jeux paralympiques 2028.
- État de santé et état physique au moment de la sélection et disponibilité prévue.
- Facteurs liés à la cohésion et à la dynamique d'équipe, y compris l'acceptation et l'exécution des rôles présentés.
- En fonction d'une classification confirmée, l'athlète peut contribuer dans les formations proposées.
- En règle avec Sport Canada et respect tous les critères du PAA.
- Combinaisons spéciales de formation.
- Substitutions de joueurs qui sont satisfaites dans les principales formations.

### *Critères supplémentaires pour la prise en considération*

- Capacité de l'athlète de voyager de façon autonome pour se rendre aux camps d'entraînement et aux compétitions de l'équipe nationale.
- Conformité au contenu de la longue liste pour Commonwealth Sport Canada.
- Engagement envers le programme et l'entraînement démontré par sa présence aux séances d'entraînement, aux camps, aux compétitions et aux réunions d'équipe virtuelles et en personne tout au long de l'année.
- Engagement envers une communication régulière et prompte, comme demandé, avec BFRC et le personnel de l'équipe du programme.
- Comptes rendus continus et soumission de rapports d'entraînement selon les exigences du système de surveillance des athlètes.
- Capacité de s'intégrer au style de jeu général de l'équipe.
- Évaluation pendant l'année durant les compétitions à un niveau d'élite.

**Remarque :** Le fait d'être proposé pour un brevet senior ne garantit pas qu'un athlète sera sélectionné dans l'équipe nationale pour représenter le Canada à une compétition importante (Jeux paralympiques, Championnat du monde, tournoi de qualification ou compétition 3 contre 3).

En vertu de ces critères, le comité de sélection de BFRC choisira une équipe pour représenter le Canada qui offre un environnement cohésif, une occasion pour les jeunes athlètes seniors et place le Canada en bonne position pour le podium.

## **7. Normes des programmes des athlètes de BFRC**

### **Critères postérieurs à la sélection des athlètes de l'équipe nationale**

Les athlètes sélectionnés à l'équipe nationale peuvent être retirés de la formation pour les événements de 2026 et ceci jusqu'aux dates d'échéances finales de l'I.W.B.F., conformément aux scénarios suivants :

- non-respect des engagements en matière d'entraînement ou de compétition, tel qu'il est déterminé par le comité de sélection de BFRC;
- blessure ou maladie qui empêchera l'athlète de s'entraîner adéquatement ou de concourir à un niveau assez élevé (tel qu'il est déterminé par le personnel médical du programme en consultation avec le comité de sélection de BFRC);
- violation de l'entente entre l'athlète et BFRC;
- grave violation des règles de discipline, conformément au Code de conduite de BFRC;
- violations du Programme canadien de sport sécuritaire;
- mise sous enquête;
- violations des règles antidopage.

Lors de leur sélection, les athlètes de l'équipe des Jeux du Commonwealth 3 contre 3 doivent s'engager pleinement envers l'horaire de compétition des équipes 3 contre 3 aux Jeux.

Jeux du Commonwealth 2026

- Du 21 au 29 juillet 2026 – Glasgow, Écosse.

## **8. Appels**

Un athlète qui souhaite interjeter appel de la décision du comité de sélection de BFRC, au sujet de sa position comme membre de l'équipe nationale, qui représentera le Canada, a le droit de le faire, conformément à la politique d'appel de BFRC (publiée sur le site Web [www.wheelchairbasketball.ca](http://www.wheelchairbasketball.ca) ou par l'intermédiaire du bureau national). L'athlète dispose de 7 jours à compter de la date de sélection pour interjeter appel.

<https://www.wheelchairbasketball.ca/wp-content/uploads/2023/10/WBC-Safe-Sport-Policy-Manual-FINAL-FR.pdf>